

CE QUE L'EMAS APORTE

- ➔ Une capacité de réaction rapide aux problèmes de sécurité rencontrés par les EPLE et les écoles.
- ➔ Un regard extérieur favorisant l'apaisement et l'analyse de situation.
- ➔ Des compétences diversifiées des personnels de l'Education nationale et des professionnels de la sécurité.
- ➔ Une expertise en matière de prévention et de lutte contre tous types de violences en milieu scolaire : harcèlement, conduites addictives...
- ➔ Une expertise en matière d'évaluation des risques humains et de résolution de situation critique : violences physiques, verbales, intrusion...

MODE DE FONCTIONNEMENT

1) FAITS ÉTABLISSEMENT

L'EMAS assure le suivi et l'analyse des remontées d'incidents via l'application " FAITS ETABLISSEMENTS "

2) MODALITÉS D'INTERVENTION

L'équipe mobile intervient sous l'autorité du recteur :

- sur proposition du conseiller sécurité du recteur
- sur proposition du de l'IA-DASEN ou de l'IEN CCPD
- sur demande du chef d'établissement

3) RESPONSABILISATION DURANT UNE INTERVENTION

L'équipe mobile agit sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement. Elle opère en étroite liaison avec le correspondant scolaire Police ou Gendarmerie.

4) CONFIDENTIALITÉ

L'EMAS apporte une aide extérieure, ponctuelle et ciblée, sur des questions et des problématiques relatives à la prévention et à la gestion de la violence en milieu scolaire.

CONTACTS

Alain Many Conseiller Sécurité du recteur
alain.many@ac-montpellier.fr

Alain Soual (Aude)
alain.soual@ac-montpellier.fr

Jean-Yves Sauli (Gard)
jean-yves.sauli@ac-montpellier.fr

Jean-Marc Delhommeau (Hérault)
Jean-Marc.Delhommeau@ac-montpellier.fr

Thierry Sorg (Pyrénées Orientales)
thierry.sorg@ac-montpellier.fr



ÉQUIPE MOBILE ACADÉMIQUE DE SÉCURITÉ

EMAS de Montpellier
17 rue Abbé de l'Épée
34090 Montpellier
ce.emas@ac-montpellier.fr
Tél. : 04 30 63 65 13

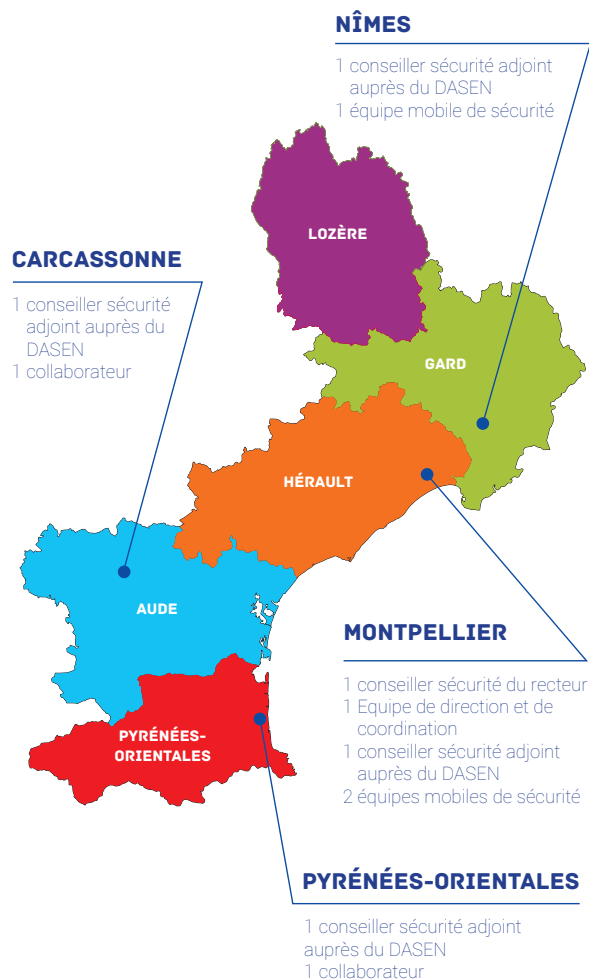


ÉQUIPE MOBILE ACADÉMIQUE DE SÉCURITÉ

Ressource humaine dédiée à la prévention de la violence en milieu scolaire, l'EMAS contribue, avec l'ensemble de la communauté éducative, à l'amélioration du climat scolaire pour une école sereine et citoyenne. Elle se place ainsi au service de la réussite des élèves dans une école bienveillante et protectrice.

ORGANISATION ACADÉMIQUE

L'EMAS est rattachée fonctionnellement à la DV4E et participe aux travaux du groupe académique de climat scolaire (GACS) et du comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CAESC).



PRÉVENTION

- Sensibiliser les élèves aux problèmes du harcèlement entre pairs et du cyber-harcèlement.
- Sensibiliser les élèves sur les risques liés aux conduites addictives : alcool, drogues.
- Assurer la mise en place des enquêtes locales de climat scolaire, (ELCS), leur passation, leur analyse, leur restitution et la mise en place des actions.

SÉCURISATION

- Assurer ponctuellement la protection et la sécurité des personnels, des élèves et des biens dans les établissements scolaires et à leurs abords immédiats.
- Contribuer à préserver la continuité de l'action éducative dans les établissements et les écoles pendant les périodes de tensions.
- Aider le chef d'établissement ou le directeur d'école à réaliser puis à actualiser le diagnostic de sécurité partagé et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), en collaboration avec les partenaires.

CHAMPS D'ACTION

ACCOMPAGNEMENT

- Apporter aide, conseil et information aux équipes de direction, pédagogiques et éducatives, dans le cadre de la vie scolaire et de la prévention de la violence et du harcèlement.
- Prendre en charge l'accompagnement des victimes, personnels et/ou élèves (ex : dépôt de plainte).
- Informer les personnels de l'EN victimes sur les suites juridiques de leur dépôt de plainte et leurs droits en matière de protection fonctionnelle.
- Gérer les appels du numéro vert académique Stop Harcèlement, assurer la transmission des signalements vers les référents départementaux et académique.

FORMATION

- Former les équipes du 1er et du 2nd degré à la gestion d'une situation critique.
- Coordonner si besoin des actions de partenariat avec la Police, la Gendarmerie et la Justice.
- Assurer la formation initiale et continue des Assistants de Prévention et de Sécurité (APS).
- Participer à la formation des élèves "Ambassadeurs" dans le cadre de la lutte contre le harcèlement.